

"KREMLIN DISTRIBUTION"

Société par Actions Simplifiée au capital de €80.000
Siège social : 104-108, avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN BICETRE
350 108 684 R.C.S CRETEIL

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2024

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Certifié conforme

Signé par :

Didier COBLARD

A16FCA19403D463...

Paraphe
DC

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS KREMLIN DISTRIBUTION										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12							
Adresse de l'entreprise		106 AVENUE DE FONTAINEBLEAU 94270 LE KREMLIN BICETRE										Durée de l'exercice précédent*		12							
Numéro SIRET*		3 5 0 1 0 8 6 8 4 0 0 0 1 9										Néant ☐		Exercice N clos le, 31/10/2024							
												Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3					
Capital souscrit non appelé		(I) AA																			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC								
		Frais de développement *	CX										CQ								
		Concessions, brevets et droits similaires	AF										43 028		AG		43 028				
		Fonds commercial (1)	AH												AI						
		Autres immobilisations incorporelles	AJ												AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL												AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN										644 366		AO		644 366				
		Constructions	AP										6 039 763		AQ		679 440		5 360 323		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										1 647 461		AS		1 393 405		254 056		
		Autres immobilisations corporelles	AT										2 357 165		AU		1 993 957		363 207		
		Immobilisations en cours	AV												AW						
		Avances et acomptes	AX												AY						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS												CT						
		Autres participations	CU												CV						
		Créances rattachées à des participations	BB												BC						
		Autres titres immobilisés	BD										1 348 085		BE		71 926		1 276 159		
		Prêts	BF												BG						
		Autres immobilisations financières*	BH										32 165		BI				32 165		
TOTAL (II)		BJ										12 112 037		BK		4 181 758		7 930 279			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL										5 058		BM				5 058		
		En cours de production de biens	BN												BO						
		En cours de production de services	BP												BQ						
		Produits intermédiaires et finis	BR												BS						
		Marchandises	BT										852 656		BU		10 389		842 267		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV												BW						
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX										19 263		BY				19 263		
		Autres créances (3)	BZ										1 168 985		CA		58 281		1 110 704		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB												CC						
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD										1 300 000		CE				1 300 000		
Disponibilités		CF										2 072 046		CG				2 072 046			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH										142 753		CI				142 753			
	TOTAL (III)	CJ										5 560 764		CK		68 670		5 492 094			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CW																			
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM																			
	Ecart de conversion actif*	(VI) CN																			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO										17 672 802		1A		4 250 428		13 422 374			
Renvois : (1) Dont droit au bail :												(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP		(3) Part à plus d'un an		CR		430 000	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :										Stocks :				Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Paraphe

DL

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS KREMLIN DISTRIBUTION		Néant ☐ *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 80 000.....)		DA	80 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	8 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	3 147 544
	Report à nouveau		DE	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	666 746
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	33 417
	TOTAL (I)		DL	3 935 707
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	54 261
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	54 261
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	5 865 206
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	388 210
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	7 800
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	2 129 935
	Dettes fiscales et sociales		DY	916 044
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	9 600
	Autres dettes		EA	113 341
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	2 266
TOTAL (IV)		EC	9 432 405	
Ecart de conversion passif*		(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	13 422 374	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	4 057 438
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	12 564	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DC

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS KREMLIN DISTRIBUTION		Exercice N		Néant ☐ *				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	32 984 409	FB		FC	32 984 409	
	Production vendue { biens * services *	FD	2 025 365	FE		FF	2 025 365	
		FG	1 075 839	FH		FI	1 075 839	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	36 085 615	FK		FL	36 085 615	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	93 812	
	Autres produits (1) (11)					FQ	24 269	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	36 203 697
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	28 698 952	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	54 426	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	73 254	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(50)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 894 780	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	326 968	
	Salaires et traitements*					FY	1 727 197	
	Charges sociales (10)					FZ	570 212	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS) - dotations aux provisions*					GA	460 052
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	68 670
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	44 770	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	34 919 237
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 284 460	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	698	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	4	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	822	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	23 761	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	9 154	
Total des produits financiers (V)						GP	33 743	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	259 332	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	259 332	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(225 588)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 059 570	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise SAS KREMLIN DISTRIBUTION

Néant ☐ *

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	23 800	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	23 800	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	11	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	12	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	23 787	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	199 134	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	217 478	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	36 261 939	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	35 595 193	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	666 746	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	32 577
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	3 032	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IX	4 674	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	32 729	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Autres charges		11		
Autres produits exceptionnels			23 800	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Paraphe
DC

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS KREMLIN DISTRIBUTION										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	43 028	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG	644 366	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ			KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	76 681		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP	5 963 082		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	1 489 711		KT		KU	157 750
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	1 469 815		KW		KX	248 000
		Matériel de transport *			KY	138 468		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	491 067		LC		LD	9 813
		Emballages récupérables et divers *			LE			LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours			LH			LI		LJ	
		Avances et acomptes			LK			LL		LM	
		TOTAL III			LN	10 273 193		LO		LP	415 563
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G			8M		8T	
		Autres participations			8U			8V		8W	
		Autres titres immobilisés			IP	1 308 798		IR		IS	39 287
Prêts et autres immobilisations financières			IT	1 089		IU		IV	31 076		
TOTAL IV			LQ	1 309 888		LR		LS	70 363		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	11 626 110		ØH		ØJ	485 926
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
		par virement de poste à poste 1			par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			IN	CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			IO	LV		LW	43 028	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP	LX		LY	644 366	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR	MD		ME	76 681	MF		
		Inst. gales, agencis et am. des constructions		IS	MG		MH	5 963 082	MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ		MK	1 647 461	ML		
		Inst. gales., agencis, aménagements divers		IU	MM		MN	1 717 815	MO		
		Matériel de transport		IV	MP		MQ	138 468	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS		MT	500 881	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX	MY		MW		MX		
		Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ		NA		NB	
		Avances et acomptes			NC	ND		NE		NF	
		TOTAL III			IV	NG		NH	10 688 757	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IØ	ØX		ØY		ØZ	
		Autres titres immobilisés			II	2B		2C	1 348 085	2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E		2F	32 165	2G			
TOTAL IV			I3	NJ		NK	1 380 251	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØK		ØL	12 112 037	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Paraphe
DL

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2024
DGFIP N° 2054 bis

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/10/2024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS KREMLIN DISTRIBUTION

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entrepriseSAS KREMLIN DISTRIBUTION

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	43 028	PF		PG		PH	43 028
TOTAL I		RK	43 028	RM		RN		RO	43 028
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	76 681	PS		PT		PU	76 681
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	312 794	PW	289 964	PX		PY	602 758
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 315 506	QA	77 898	QB		QC	1 393 405
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 449 597	QE	41 977	QF		QG	1 491 575
	Matériel de transport	QH	22 084	QI	28 584	QJ		QK	50 669
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	430 086	QM	21 627	QN		QO	451 713
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	3 606 750	QV	460 052	QW		QX	4 066 803
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	3 649 779	ØP	460 052	ØQ		ØR	4 109 832

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

Paraphe

DC

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS KREMLIN DISTRIBUTION

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V 33 417	TG	TH	TI 33 417
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z 33 417	TS	TT	TU 33 417
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur cotés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V 54 261	5W	5X	5Y 54 261
Provisions pour dépréciation	TOTAL II	5Z 54 261	TV	TW	TX 54 261
	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	05
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisations financières (I) *	06 71 926	07	08 71 926
	Sur stocks et en cours	6N 13 961	6P 10 389	6R 13 961	6S 10 389
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X 47 122	6Y 58 281	6Z 47 122	7A 58 281
	TOTAL III	7B 133 009	7Y 68 670	7Z 61 083	UA 140 596
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 220 687	UB 68 670	UC 61 083	UD 228 274
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE 68 670	UF 61 083	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Paraphe
DL

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Cadre A				ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN							
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US							
	Autres immobilisations financières			UT	32 165	UV		UW		32 165					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	2 522		2 522								
	Autres créances clients			UX	16 740		16 740								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (UO))			ZI											
	Personnel et comptes rattachés			UY	9 852		9 852								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ											
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM											
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	227 247		227 247								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN											
		Divers		VP											
	Groupe et associés (2)			VC	618 405		188 405				430 000				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	313 480		313 480								
	Charges constatées d'avance			VS	142 753		142 753								
TOTAUX			VT	1 363 168	VU	901 002	VV		462 165						
RENNVOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD											
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE											
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF										
CADRE B				ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y											
Autres emprunts obligataires (1)				7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	12 564		12 564								
		à plus d'1 an à l'origine		VH	5 852 642		485 476		2 097 684		3 269 482				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	60 257		60 257								
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	2 129 935		2 129 935								
Personnel et comptes rattachés				8C	501 434		501 434								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	346 155		346 155								
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E												
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	14 028		14 028									
	Obligations cautionnées		VX												
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	54 425		54 425									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	9 600		9 600								
Groupe et associés (2)				VI	327 952		327 952								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	113 341		113 341								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ											
Produits constatés d'avance				8L	2 266		2 266								
TOTAUX				VY	9 424 604	VZ	4 057 438		2 097 684		3 269 482				
RENNVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	430 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL							
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	395 943	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032									

Règles et méthodes comptables

Paraphe
DC

SAS KREMLIN DISTRIBUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2024, dont le total est de 13 422 374 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 666 746 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2023 au 31/10/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 02/12/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Constructions : 20 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

Stocks

Paraphe

DC

Les marchandises en stock sont valorisées au prix d'achat net de toutes conditions négociées avec les fournisseurs et appliquées sur et hors factures.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes

- Taux d'actualisation : 3.43 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : cadres : faible, employés : moyen
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TG 05)





MARCOLLA ET ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES - MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE PARIS



Adresse de correspondance :

13, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS

Téléphone 01 44 29 20 20

Télécopie 01 47 64 18 17

KREMLIN DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 80 000 Euros

106 AVENUE DE FONTAINEBLEAU

94270 LE KREMLIN BICETRE

350 108 684 R.C.S CRETEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE

31 OCTOBRE 2024

SAS KREMLIN DISTRIBUTION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 octobre 2024

A l'Assemblée Générale des associés de la SAS Kremlin Distribution

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS Kremlin Distribution relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er novembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
 - Continuité de l'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- L'établissement des états financiers est en conformité avec :
 - le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016,
 - les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque

l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 3 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

MARCOLLA ET ASSOCIES

Jean-Pierre MARCOLLA

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom, is written over the printed name and title.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/10/2024	Net 31/10/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	43 029	43 029		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	644 366		644 366	644 366
Constructions	6 039 764	679 441	5 360 323	5 650 288
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 647 462	1 393 405	254 057	174 205
Autres immobilisations corporelles	2 357 165	1 993 958	363 208	197 583
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	1 348 086	71 926	1 276 160	1 236 873
Prêts				
Autres immobilisations financières	32 166		32 166	1 090
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	12 112 037	4 181 758	7 930 279	7 904 405
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	5 058		5 058	5 008
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	852 657	10 389	842 268	893 123
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	19 263		19 263	22 753
Autres créances	1 168 986	58 281	1 110 705	592 356
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 300 000		1 300 000	212 413
Disponibilités	2 072 047		2 072 047	3 122 612
Charges constatées d'avance (3)	142 754		142 754	143 772
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 560 765	68 670	5 492 095	4 992 037
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	17 672 802	4 250 428	13 422 374	12 896 442
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			430 000	

Bilan passif

	31/10/2024	31/10/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	80 000	80 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	8 000	8 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 147 544	2 540 163
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	666 746	607 381
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	33 417	33 417
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 935 707	3 268 961
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	54 261	54 261
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	54 261	54 261
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 865 207	5 833 686
Emprunts et dettes financières diverses (3)	388 211	412 232
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 801	6 045
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 129 935	2 345 677
Dettes fiscales et sociales	916 044	873 143
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 600	27 903
Autres dettes	113 341	72 262
Produits constatés d'avance	2 267	2 272
TOTAL DETTES	9 432 406	9 573 220
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	13 422 374	12 896 442
(1) Dont à plus d'un an (a)	5 367 166	5 415 204
(1) Dont à moins d'un an (a)	4 057 439	4 151 972
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	12 564	14 362
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/10/2024	31/10/2023
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	32 984 409	31 905 854
Production vendue (biens)	2 025 366	2 013 774
Production vendue (services)	1 075 840	805 598
Chiffre d'affaires net	36 085 615	34 725 226
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	93 813	110 611
Autres produits	24 269	26 265
Total I	36 203 697	34 862 102
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	28 698 953	27 486 252
Variations de stock	54 427	85 711
Achats de matières premières et autres approvisionnements	73 255	88 742
Variations de stock	-51	1 281
Autres achats et charges externes (a)	2 894 781	3 178 318
Impôts, taxes et versements assimilés	326 968	210 758
Salaires et traitements	1 727 198	1 742 456
Charges sociales	570 212	534 792
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	460 053	282 590
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	68 670	61 083
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	44 771	19 665
Total II	34 919 237	33 691 648
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 284 460	1 170 454
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III	699	
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		127
Produits financiers		
De participation (3)	5	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	822	5 544
Autres intérêts et produits assimilés (3)	23 762	6 188
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	9 155	
Total V	33 744	11 732
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	259 332	140 620
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	259 332	140 620
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-225 588	-128 888
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 059 571	1 041 439

Compte de résultat (suite)

	31/10/2024	31/10/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	23 800	
Sur opérations en capital		52 770
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	23 800	52 770
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1	6 974
Sur opérations en capital	11	33 467
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		33 417
Total charges exceptionnelles (VIII)	12	73 858
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	23 788	-21 088
Participation des salariés aux résultats (IX)	199 134	191 800
Impôts sur les bénéfices (X)	217 478	221 170
Total des produits (I+III+V+VII)	36 261 940	34 926 604
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	35 595 194	34 319 223
BENEFICE OU PERTE	666 746	607 381
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	3 033	2 825

Règles et méthodes comptables

SAS KREMLIN DISTRIBUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2024, dont le total est de 13 422 374 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 666 746 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2023 au 31/10/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 02/12/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Constructions : 20 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les marchandises en stock sont valorisées au prix d'achat net de toutes conditions négociées avec les fournisseurs et appliquées sur et hors factures.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.43 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : cadres : faible, employés : moyen
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TG 05)

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	43 029			43 029
Immobilisations incorporelles	43 029			43 029
- Terrains	644 366			644 366
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	76 682			76 682
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	5 963 082			5 963 082
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 489 712	157 750		1 647 462
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 469 815	248 000		1 717 815
- Matériel de transport	138 468			138 468
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	491 068	9 814		500 882
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	10 273 194	415 564		10 688 758
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	1 308 799	39 287		1 348 086
- Prêts et autres immobilisations financières	1 090	31 076		32 166
Immobilisations financières	1 309 888	70 363		1 380 251
ACTIF IMMOBILISE	11 626 111	485 927		12 112 037

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		415 564	70 363	485 927
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		415 564	70 363	485 927
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	43 029			43 029
Immobilisations incorporelles	43 029			43 029
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	76 682			76 682
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	312 794	289 965		602 759
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 315 507	77 899		1 393 405
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 449 597	41 978		1 491 575
- Matériel de transport	22 085	28 584		50 669
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	430 086	21 627		451 713
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 606 751	460 053		4 066 804
ACTIF IMMOBILISE	3 649 779	460 053		4 109 832

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 363 169 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	32 166		32 166
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	19 263	19 263	
Autres	1 168 986	738 986	430 000
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	142 754	142 754	
Total	1 363 169	901 003	462 166
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Client fa a etabli	11 037
Frs - avoirs a recevoir	682
Rrr scadif a recevoir	6 252
Pp scadif a recevoir	67 799
Interets courus a recevoir	8 763
Total	94 533

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	71 926			71 926
Stocks	13 961	10 389	13 961	10 389
Créances et Valeurs mobilières	47 122	58 281	47 122	58 281
Total	133 009	68 670	61 083	140 596
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		68 670	61 083	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 80 000,00 euro décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 000	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 000	16,00

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix	33 417			33 417
Amortissements dérogatoires				
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	33 417			33 417
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	54 261				54 261
Total	54 261				54 261
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 9 424 605 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	12 564	12 564		
- à plus de 1 an à l'origine	5 852 643	485 477	2 097 684	3 269 482
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	60 258	60 258		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 129 935	2 129 935		
Dettes fiscales et sociales	916 044	916 044		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 600	9 600		
Autres dettes (**)	441 294	441 294		
Produits constatés d'avance	2 267	2 267		
Total	9 424 605	4 057 439	2 097 684	3 269 482
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	430 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	395 943			
(**) Dont envers les associés	327 953			

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	5 412 537	5 412 537	6 004 689
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	5 412 537	5 412 537	6 004 689

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Marchandises a payer	119 065
Fnp - frais généraux	336 564
Interets courus sur emprunts	10 105
Interets courus a payer	12 564
Interets courus	3 033
Dettes prov p/cong. a	102 447
Provision 13eme mois	82 806
Dettes prov. p/compl	109 000
Participation	82 676
Interessement	116 458
Charges sociales a payer	43 387
Forfait social a payer	16 535
Formation continue a payer	25
Part construction a payer	13 483
Taxe d'apprentissage a payer	1 195
Organic a payer	22 024
Taxe gdes surfaces a payer	56 933
Charges sociales s/conges pay.	28 595
Charges sociales / salaires pr	24 842
Char sociales primes a payer	43 600
Etat - charges a payer	7 080
Taxe cel a payer	26 248
Taxe vehicule a payer	447
Taxe diverse à payer	4 885
Porte monnaie leclerc	56 080
Total	1 320 076

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Achats constates d avance	5 821		
Cca - frais généraux	136 933		
Total	142 754		

 Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	2 267		
Total	2 267		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/10/2024
Ventes de marchandises	32 984 410
Production vendue de biens	2 025 365
Production vendue de services	1 075 840
TOTAL	36 085 615

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 3 033 euro

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1	
Autres charges	11	
Autres produits exceptionnels		23 800
TOTAL	12	23 800

Résultat et impôts sur les bénéfices

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	1 059 571	263 976	795 595
+ Résultat exceptionnel	23 788	5 702	18 086
- Participations des salariés	199 134	52 201	146 933
Résultat comptable	884 224	217 478	666 746
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 33 549 euro. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	33 417
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	33 417
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	167 611
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	167 611
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	33 549
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/11/2007, la société SAS KREMLIN DISTRIBUTION est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS KREMCETRE.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

La société KREMCETRE (tête de groupe) se constitue comme seule redevable de l'impôt sur les sociétés, en application des articles 223 A et 223 U du Code Général des Impôts.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- charge de l'exercice = 226 824 euros

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 71 personnes dont 8 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens	7	
Employés	61	
Ouvriers		
Total	71	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres informations

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
<i>Engagements financiers</i>	5 919 283
Avals et cautions	5 919 283
Engagements en matière de pensions	145 375
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	6 064 658
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 145 375 euro

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.